

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Rhône-Alpes

Préfecture de la Région Rhône-Alpes
Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

Préfet	
Secr. G ^e	
Secr. M ^e	
Dir. C&D	
Dir. A&T	
Dir. C&P	
Dir. A&D&P	
Dir. D	
DDT	1
D3	

Lyon, le 18 FEV. 2014



Le Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée
Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
à
Monsieur le Préfet du Vaucluse
Monsieur le Préfet de la Drôme

OBJET : *Notification des résultats de l'étude d'évaluation des volumes prélevables globaux sur le bassin versant de l'Ouvèze.*

P.J. : *Tableau des objectifs quantitatifs. Plaquette de rendu de l'étude.*

Le territoire de l'Ouvèze est identifié en situation de déséquilibre quantitatif dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2010-2015.

Une étude d'Évaluation des Volumes Prélevables Globaux (EVPG) a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et achevée en février 2013. Son objectif était de définir les volumes prélevables sur le bassin versant de l'Ouvèze permettant de garantir les besoins du milieu aquatique ainsi que les usages en moyenne quatre années sur cinq.

Cette étude constitue une base stabilisée sur laquelle repose le constat de la situation de la ressource, des usages et des besoins du milieu. Elle détermine, notamment en période d'étiage, les volumes prélevables nets et les débits objectifs sur des points de référence, qui permettent d'assurer une gestion structurelle équilibrée de la ressource sur la base de différents scénarios de répartition des prélèvements par types d'usages et d'hypothèses d'évolution de ces usages ainsi que de réduction des prélèvements.

Les documents complets de l'étude sont disponibles sur le site :

www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr à la rubrique « usages et pressions/gestion quantitative »

Les deux cours d'eau principaux, l'Ouvèze et le Toulourenc, sont sujets sur certains linéaires de tronçons à des assecs naturels aggravés en termes de fréquence et de longueur, par les influences anthropiques. En aval de Roaix, l'assec naturel de l'Ouvèze observé en fréquence quinquennale sèche, est dû à un élargissement du lit et un drainage par la nappe, avec des débits naturels insuffisants pour compenser les infiltrations.

Dans ce cadre, l'analyse des débits et des volumes prélevables s'est essentiellement concentrée sur la partie du bassin versant en amont de Roaix.

Le bilan des prélèvements nets réalisés sur le bassin de l'Ouvèze est estimé à 4,6 Mm³ répartis comme suit : 67 % pour des usages d'irrigation agricole collective, 13 % pour l'irrigation agricole individuelle, 9 % pour l'alimentation en eau potable collective, 2 % pour des usages industriels et 9 % pour les forages domestiques.

L'étude EVPG a confirmé la situation de déséquilibre quantitatif pour la période d'étiage sur les mois de juillet, août et septembre. La plaquette ci-jointe synthétise la démarche et les résultats de l'étude.

Les résultats de l'étude ayant conduit à des volumes prélevables théoriques nuls en application de la méthode du potentiel d'habitat, une analyse complémentaire sur la base de nouveaux critères a été réalisée (prise en compte de la durée et de la fréquence des assecs, influence des prélèvements, variation du potentiel d'habitats en fonction du niveau des prélèvements). Elle a permis de définir un objectif de prélèvements appelés cible résultant d'un équilibre entre efforts de réduction demandés et gains pour le milieu. Pour atteindre cet objectif cible, une réduction des prélèvements de l'ensemble des usages de l'ordre de 30 % est nécessaire sur le sous-bassin de juillet à septembre.

Le tableau ci-joint présente les objectifs quantifiés à atteindre à partir de cette réduction des prélèvements. D'autres scénarios ont été chiffrés pour l'atteinte des objectifs cibles.

La concertation engagée avec les acteurs du territoire doit conduire à l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) pour la mi 2015. Ce plan de gestion décliner les actions à mettre en place par les usagers et acteurs du territoire pour réduire les prélèvements au niveau de l'objectif cible défini ci-dessus, partager, gérer et suivre la ressource en eau. Il conviendra de s'assurer que l'impact d'un éventuel report des prélèvements hors période d'étiage reste compatible avec les capacités de la ressource en eau.

Aucune structure porteuse n'étant identifiée pour assurer l'animation de la concertation autour du PGRE, il revient aux services de l'État de la prendre en charge. Vos services sont déjà mobilisés sur cette problématique, je souhaite donc qu'ils continuent à le faire pour animer la concertation. L'implication des chambres d'agriculture de la Drôme et du Vaucluse permet de disposer d'interlocuteurs privilégiés pour l'usage agricole.

Cinq points de référence ont été retenus sur le bassin : Vercoiran, Buis les Baronnies, Entrechaux et Roaix pour l'Ouvèze et Molans pour le Toulourenc. Un débit d'objectif d'étiage a été défini mensuellement sur ces points afin de suivre le respect des objectifs de réduction des prélèvements et l'atteinte de la restauration de l'équilibre quantitatif du cours d'eau. Ce débit, pour les mois de juillet, août et septembre, est indiqué dans le tableau ci-joint.

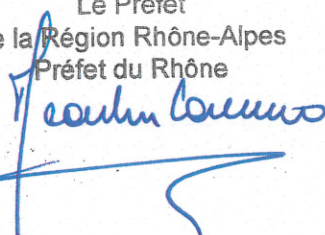
Le SDAGE identifie deux points stratégiques de référence sur l'Ouvèze, la station actuelle d'Entrechaux (point n°58) et une station à créer en amont de la confluence avec la Sorgue (point n°112). Le maintien de la station d'Entrechaux est essentiel et à fiabiliser pour le suivi de l'étiage. A contrario, la création d'une station en amont de la confluence avec la Sorgue ne paraît pas pertinente pour le suivi quantitatif de l'étiage. Son remplacement par la station de Roaix est proposé, celle-ci étant déjà suivie par le service chargé de l'hydrométrie sur le Grand Delta. Concernant les 3 autres points de référence, la création de stations de suivi des débits d'étiage, sous maîtrise d'ouvrage à définir, est une action prioritaire à engager sur le bassin.

Enfin, l'étude confirmant le déséquilibre quantitatif, le classement du sous-bassin de l'Ouvèze en zone de répartition des eaux (ZRE) en application de l'article R.211-71 du code de l'environnement se pose. Conformément à l'avis de la Commission Administrative de Bassin (CAB) du 25 octobre 2013, ce classement sera ré-examiné fin 2014, pour un classement éventuel en 2015, au regard de l'avancement du PGRE, de l'ambition du programme d'actions par rapport à l'objectif de réduction des prélèvements fixé, ainsi que de l'engagement des usagers dans cette dynamique. Vous vérifierez la pertinence de mettre en place un organisme unique de gestion collective (OUGC) des prélèvements agricoles.

Je vous propose de confier au préfet de Vaucluse la mission de préfet coordonnateur de ce sous-bassin pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion de la ressource en eau sur l'Ouvèze. Ce dernier bénéficiera de l'appui des services de la DDT de la Drôme pour la partie amont du bassin.

Cette notification n'est qu'une étape dans le processus d'amélioration de la gestion collective de la ressource en eau et de la dynamique d'économie, qu'il convient de poursuivre pour restaurer l'équilibre quantitatif et contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs environnementaux de la Directive Cadre sur l'Eau.

Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône



Jean-François CARENCO

Notification de l'étude d'estimation de volumes prélevables globaux
Tableau des objectifs quantitatifs

Caractéristiques du territoire	Réduction globale de 30% des prélèvements sur le territoire de juillet à septembre					
Données TRONCONS		OUVEZE 2 : de l'Ouveze amont à Vercrotran	OUVEZE 4 : de Vercrotran à Buis les Baronies	TOULOURENC 2 : du Toulourenc amont à Mollans-sur-Ouveze	OUVEZE 6 : de Buis les Baronies à Entrechaux	OUVEZE 9 : d'Entrechaux à Roaix
Volumes <u>prélevés</u> annuels totaux bruts (en milliers de m ³)	217			391	3 585	2 761
<i>dont :</i>						
AEP	177	-	-	146	581	170
agricole	40	-	-	245	3 004	2 564
industriel	-	-	-	-	-	27
Volumes <u>prélevés</u> nets (en milliers de m ³) en période d'étiage (juillet-septembre)	82	503	95		1 724	296
Volumes prélevés nets par mois d'étiage (en milliers de m ³)						
juillet	32	171	35		600	83
août	29	179	37		590	97
septembre	21	153	23		534	116
Volumes <u>prélevables</u> totaux nets (en milliers de m ³) en période d'étiage (juillet-septembre)	55	356	69		1 205	205
Volumes <u>prélevables</u> nets par mois d'étiage (% de réduction par rapport aux volumes prélevés) volume exprimé en milliers de m ³						
juillet	21 (34%)	121 (29%)	24 (31%)		421 (30%)	58 (30%)
août	21 (28%)	126 (30%)	27 (27%)		413 (30%)	67 (31%)
septembre	13 (38%)	109 (29%)	18 (22%)		371 (31%)	80 (31%)
Points de référence (eau de surface)	Station OUVEZE 2 (Vercrotran)	Station OUVEZE 4 (Buis les Baronies)	Station Toulourenc 2 (Mollans s/ O)	Station OUVEZE 6 (Entrechaux) point SDAGE n°58	Station OUVEZE 9 (Roaix) point SDAGE proposé n°112	
QMNAS naturel (l/s)	81	157	104		377	312
QMNAS influencé par les prélèvements actuels (l/s)	73	94	106		112	155
1/10 du module naturel (l/s)	67	126	108		301	348
DOE (l/s) par mois d'étiage						
juin	216	250	180		270	270
juillet	117	204	169		270	270
août	82	203	122		200	134
septembre	91	150	97		234	142

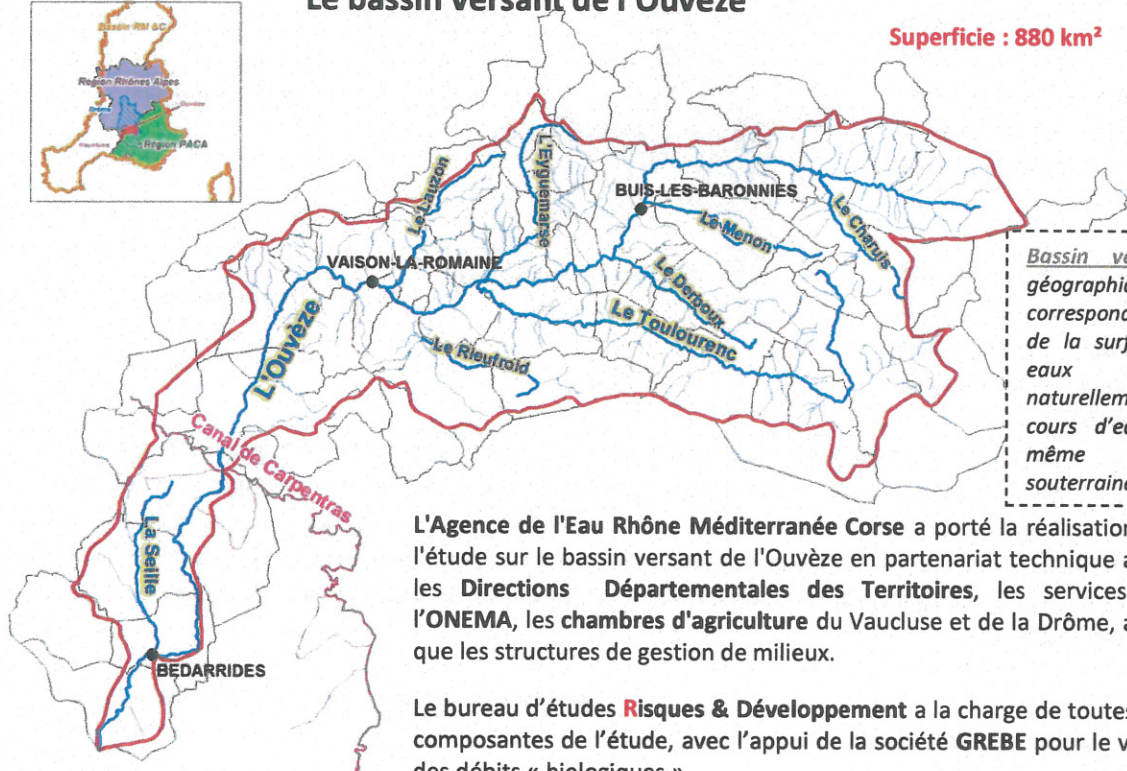
NB : le tableau est décliné suivant la méthode de l'étude et les données disponibles.

Etude de détermination des Volumes maximums prélevables sur le bassin versant de l'Ouvèze (2011-2012)

Améliorer le partage de la ressource en eau, anticiper l'avenir

LE CONTEXTE Le bassin versant de l'Ouvèze connaît des tensions sur la ressource, dues aux pressions d'usage et à des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes. Ce constat a amené le classement du bassin versant comme **déficitaire vis-à-vis de la ressource** et la réalisation, début 2011, d'une étude d'estimations de volumes maximums prélevables pour améliorer les connaissances sur le milieu et les usages et amorcer une réelle **discussion sur le partage de l'eau**.

Le bassin versant de l'Ouvèze



Bassin versant: territoire géographique bien défini correspondant à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine.

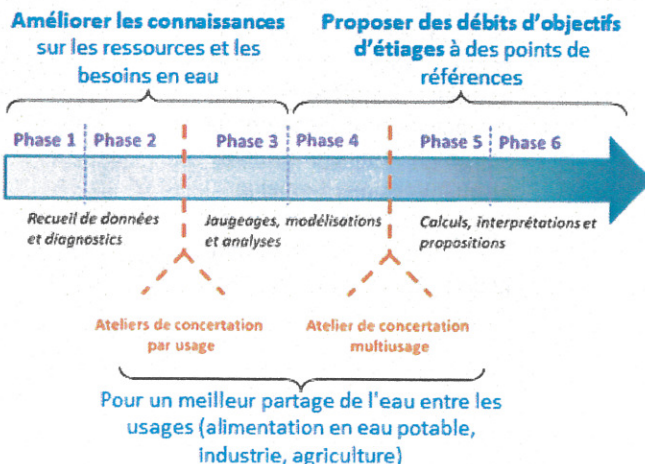
L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a porté la réalisation de l'étude sur le bassin versant de l'Ouvèze en partenariat technique avec les Directions Départementales des Territoires, les services de l'ONEMA, les chambres d'agriculture du Vaucluse et de la Drôme, ainsi que les structures de gestion de milieux.

Le bureau d'études **Risques & Développement** a la charge de toutes les composantes de l'étude, avec l'appui de la société **GREBE** pour le volet des débits « biologiques ».

Les études de volumes prélevables (EVP) ont pour objectif d'améliorer les connaissances sur l'état des ressources et les besoins. Elles proposeront à terme des débits d'objectif à des points de références qui devraient permettre d'assurer un bon fonctionnement des milieux tout en satisfaisant l'ensemble des usages. Elles devront aussi amener les usagers qu'ils soient gestionnaires d'eau potable, industriels ou agriculteurs à mieux appréhender leurs impacts sur la ressource ainsi qu'à réfléchir aux actions et aménagements nécessaires pour un meilleur partage de l'eau.

Les EVP se déroulent en 6 phases successives réparties sur 2 ans :

- **Phase 1** : Caractérisation des sous-bassins et aquifères et recueil de données complémentaires ;
- **Phase 2** : Bilan des prélèvements existants et analyse de l'évolution
- **Phase 3** : Impact des prélèvements et quantification des ressources existantes
- **Phase 4** : Détermination des débits minimum biologiques et des objectifs de niveaux de nappes
- **Phase 5** : Détermination des volumes prélevables et des Débits d'Objectif d'Etiage
- **Phase 6** : Proposition de répartition des volumes entre les usages



CARACTERISATION DU BASSIN VERSANT – PHASE 1

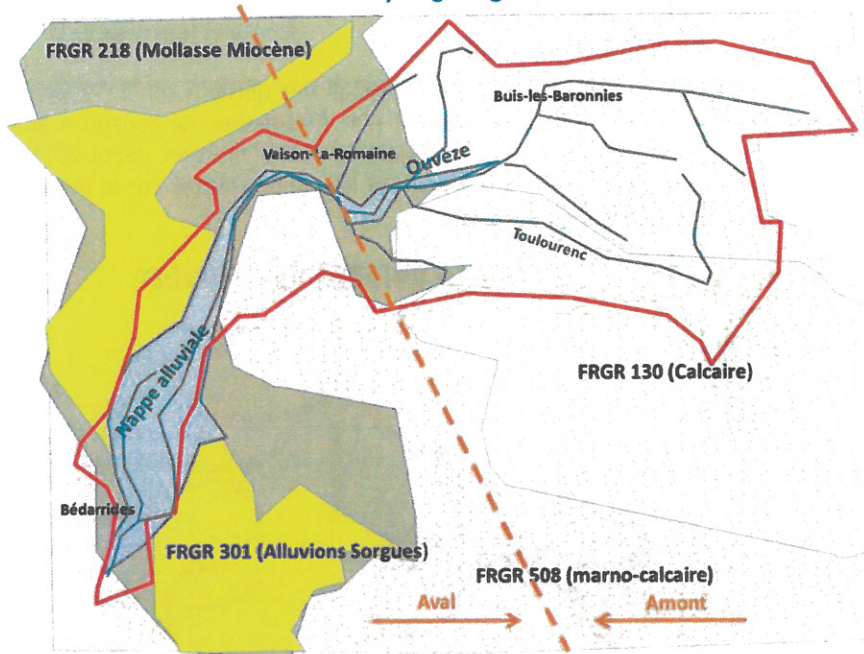
(Sources : BRGM, IPSEAU, Contrat de rivière...)

L'Ouvèze prend sa source sur le versant ouest de la montagne de Chamouse, à une altitude de 830 m, sur la commune de Montauban-sur-Ouvèze, dans le département de la Drôme. Elle se jette dans le Rhône, après avoir parcouru environ 90 km, au Sud-Ouest de la commune de Sorgues, dans le département du Vaucluse.

D'une superficie de 880 km², le bassin de l'Ouvèze peut être découpé en deux grands ensembles :

- De la source à Vaison-La-Romaine (620km²): une partie montagneuse, calcaire, parcourue par des cours d'eau de faible débit et où les nappes d'accompagnement y sont très réduites, y compris pour l'Ouvèze.
- De Vaison-La-Romaine à la confluence avec le Rhône (260km²) : Une partie aval constituée d'une plaine dans laquelle la nappe alluviale de l'Ouvèze prend son essor et draine le cours d'eau. La nappe est incluse dans un système aquifère plus important (FRGR 301) qui inclut la nappe d'accompagnement de l'Aygues et de la Sorgue.

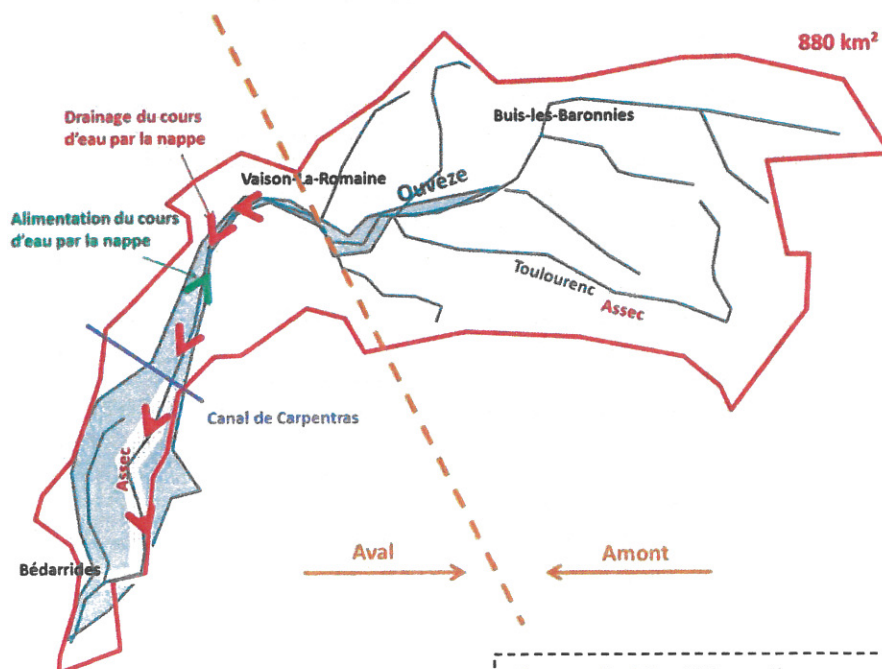
L'hydrogéologie du bassin versant



Les relations nappes/ rivières sur le bassin versant

Les deux cours d'eau principaux, l'Ouvèze et le Toulourenc, sont sujets à des **assecs naturels** pouvant être aggravés en termes de fréquence et de longueurs par les influences anthropiques.

Les assecs de l'Ouvèze sont dus à un élargissement de la nappe, avec des débits naturels insuffisants pour compenser le drainage de la nappe. Ce drainage remonte jusqu'à Vaison-la-Romaine. L'assec du Toulourenc est dû à une discontinuité géologique et topographique locale.

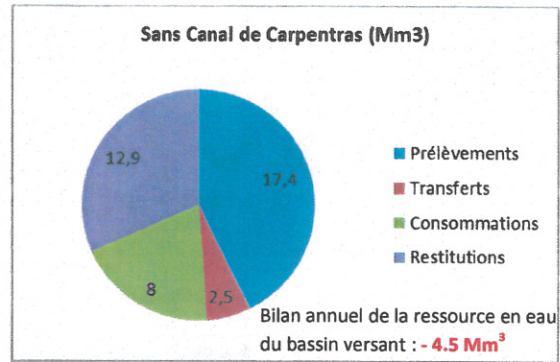
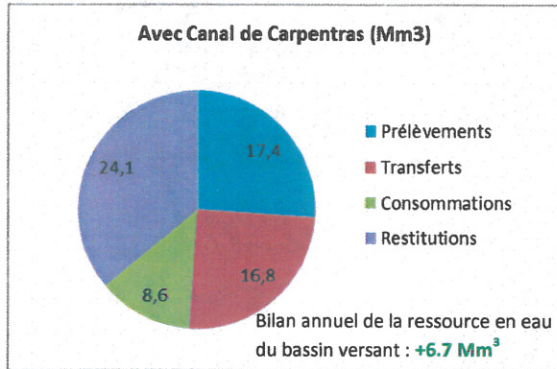


Nappe alluviale : Volume d'eau souterraine contenu dans des terrains alluviaux, en général libre et souvent en relation avec un cours d'eau (nappe d'accompagnement).

BILAN DES USAGES - PHASE 2

(Sources : Agence de l'eau, DDT84 et 26, ARS, CA 84 et 26 gestionnaires AEP, ASAs, gestionnaires AC et ANC, investigations de terrain...)

Les usages de l'eau identifiés sur les bassins versants sont **l'agriculture (50%)**, **la distribution publique d'eau potable (44%)**, **l'industrie (5%)** et **les usages domestiques (prélèvements privés hors réseau d'adduction d'eau potable) (1%)**. Sans les transferts du Canal de Carpentras de 11.8 Mm3, la ressource en eau du bassin présenterait un bilan annuel négatif de 4.5 Mm3.



USAGES	Mouvements d'eau		Consommation	Bilan des ressources du BV (R-P)
	Prélèvements BV (P) – Transferts/Imports (T)	Restitution BV (R) – Transferts/Exports (T)		+ : augmentation - : perte
Agriculture	25,2 Mm ³ (13,4 Mm ³ (P) 11,8 Mm ³ (T)**	20,9 Mm ³ (9,7 Mm ³ (R) 11,2 Mm ³ (R)**	4,3 Mm ³ (3,7 Mm ³)	+ 7,5 Mm ³ (- 3,7 Mm ³)
AEP	6,7 Mm ³ 3,3 Mm ³ (P) 2,5 Mm ³ (T)*	2,9 Mm ³ 2,9 Mm ³ (R)	3,8 Mm ³	- 0,4 Mm ³
Industrie	0,4 Mm ³ 0,4 Mm ³ (P)	0,3 Mm ³ 0,3 Mm ³ (R)	0,1 Mm ³	- 0,1 Mm ³
Usages domestiques Non déclarés	0,4 Mm ³ 0,4 Mm ³ (P)	-	0,4 Mm ³	- 0,4 Mm ³
TOTAL	32,7 Mm ³ (20,9 Mm ³) 17,4 Mm ³ (P) 14,3 Mm ³ (T) 2,5 Mm ³ (T)	24,1 Mm ³ (12,9 Mm ³) 24,1 Mm ³ (R) 12,9 Mm ³ (R)	8,6 Mm ³ (8 Mm ³)	+ 6,7 Mm ³ (- 4,5 Mm ³)

Ressources Internes au Bassin Versant (Rivières (excepté Sèille): 107 Mm³, Nappes: ??)

Ressources Externes au Bassin Versant (* Autres (Rhône-Aygues): 2,5 Mm³, ** Canal de Carpentras: 11,8 m³)

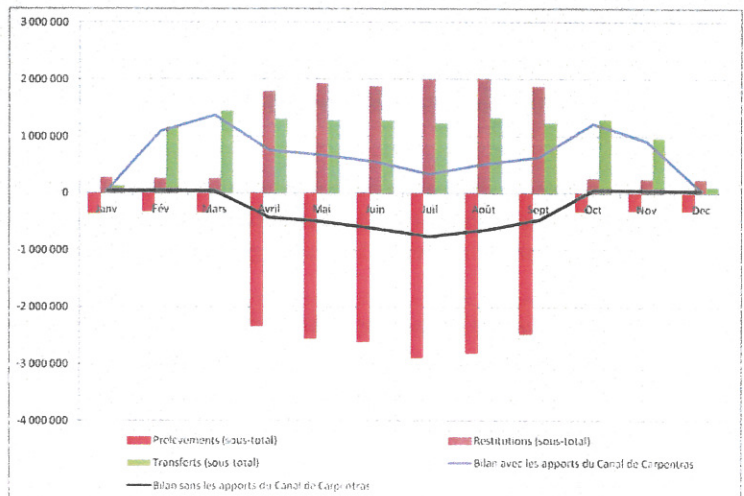
Restitutions : volumes restitués après mobilisation et usage (AEP, Agricole, Industriel) sur le bassin versant.

Prélèvements : volumes prélevés physiquement dans la ressource en eau naturelle du bassin versant.

Transferts : volumes importés ou exportés entre le bassin versant étudié et les bassins voisins.

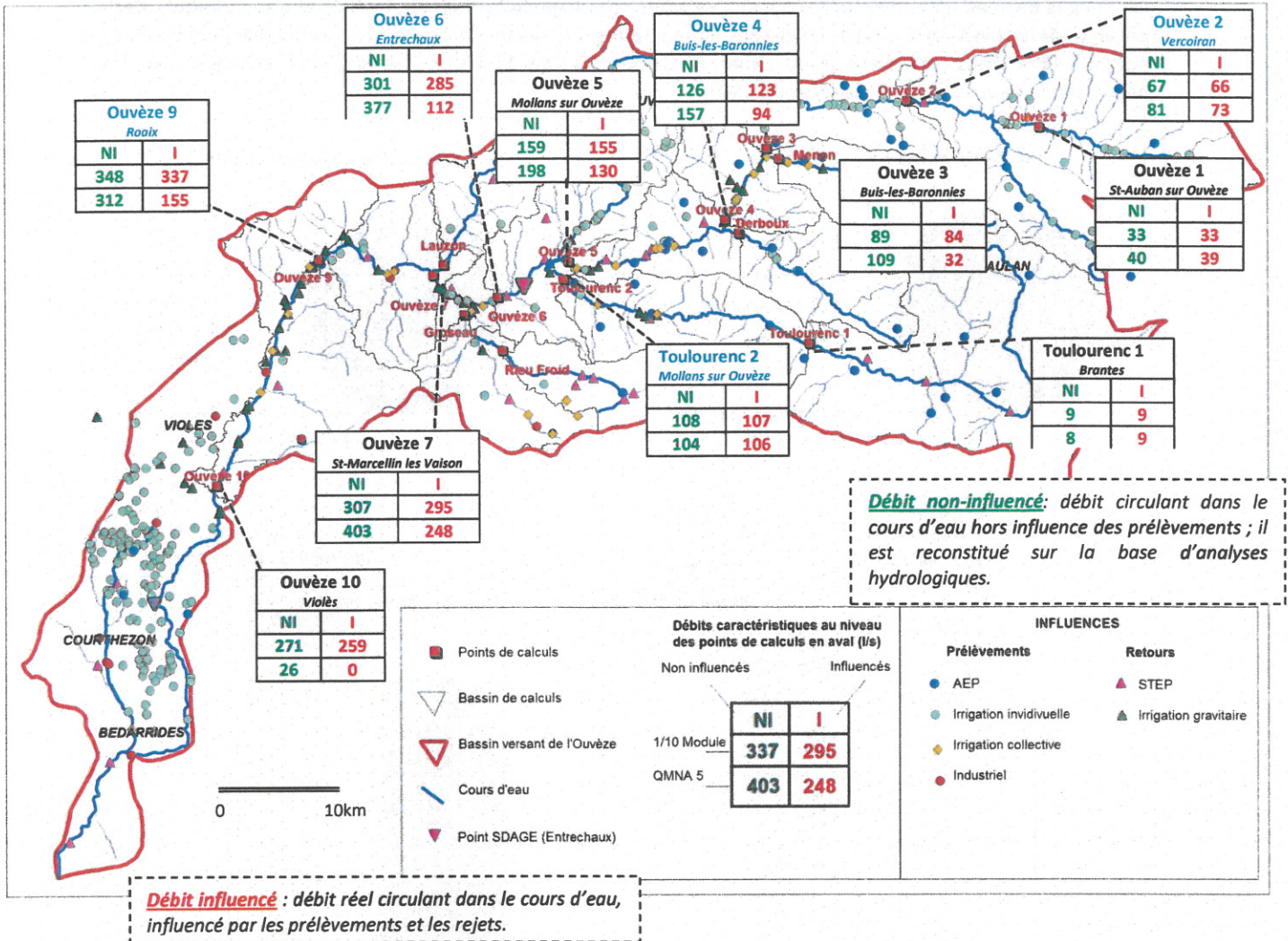
En rouge : valeurs hors Canal de Carpentras

La majorité des prélèvements sont effectués entre **le mois d'avril et le mois de septembre** cela s'explique en grande partie par les prélèvements liés à **l'irrigation collective** mais aussi par les prélèvements en eau potable destinés **aux besoins des populations touristiques** entre juillet et Aout.



BILAN HYDROLOGIQUE – PHASE 3

(Sources : jaugeages, réseaux hydroclimatiques de Météo France et SPC Grand Delta, modèles du Cemagref...)

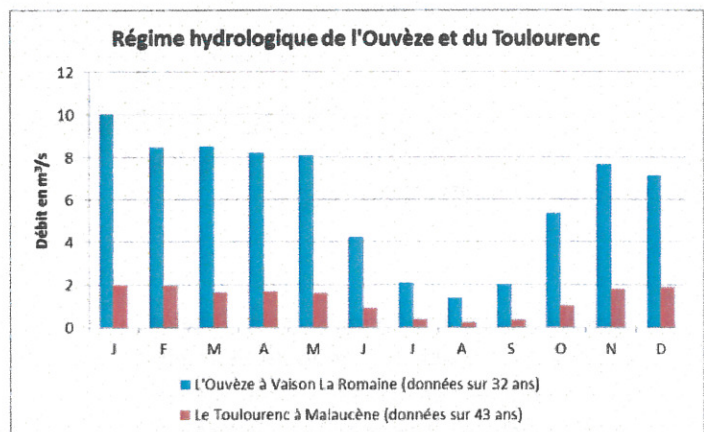


Le régime hydrologique du bassin versant est de type pluvial avec des étiages concentrés sur la période estivale, soit, entre juillet et septembre. Les débits des cours d'eau au niveau de **18 points de calculs** ont été reconstitués avec l'influence des prélèvements (débits influencés observables) et dans une hypothèse d'absence de prélèvements et des rejets (débits non influencés).

5 de ces points ont été retenus comme **points de référence du bassin versant** (en bleu sur la carte).

Ces points de référence auront pour rôle d'assurer à échelle du sous bassin versant superficiel un **suivi des objectifs de bon état et de permettre le pilotage d'actions de restauration de l'équilibre quantitatif**. Ces points auront donc des vocations de gestion et de contrôle.

N.B : L'Ouveze en aval de Roaix étant toujours en assec lors des sécheresses quinquennales, l'analyse des débits et volumes prélevables s'est essentiellement concentrée sur la partie amont du bassin versant. Le point de référence le plus en aval est le point de calcul **Ouveze 9 – Roaix**.



EVALUATION DES BESOINS BIOLOGIQUES – PHASE 4

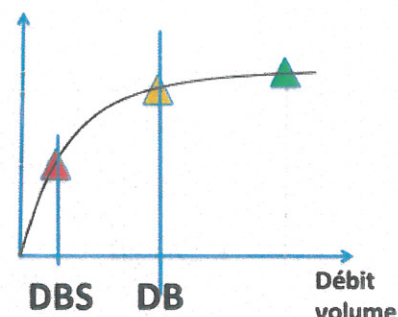
(modèle ESTHIMAB, modèle TOPOGRAPHIQUE)

L'évaluation des débits biologiques s'appuie d'abord sur l'analyse des caractéristiques physiques et biologiques des cours d'eau et sur la prise en compte des débits naturels reconstitués.

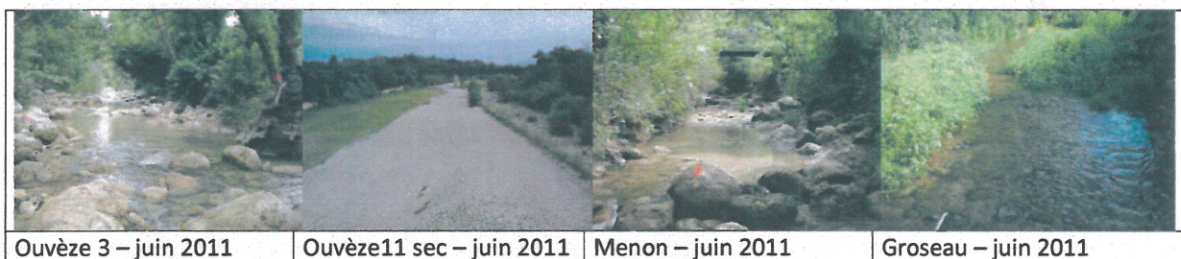
Les caractéristiques morphologiques de l'Ouvèze sont favorables à la mise en œuvre de la méthode hydraulique **estimhab** (développée par IRSTEA) et à la détermination d'un débit biologique couplé aux modèles biologiques d'habitat. Au total **16 stations** ont fait l'objet d'investigations sur l'Ouvèze et ses affluents.

Le modèle **estimhab** a aussi permis d'estimer des courbes de potentiels d'habitats par espèce en fonction des débits. Ces **potentiels d'habitats** ont été retenus comme indicateurs de l'état du milieu naturel.

Potentiel d'habitat



Débit Biologique (DB) : débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces aquatiques dans l'eau. Il s'agit d'un paramètre décisionnel, modulable, qui retranscrit un potentiel d'habitat écologique. Il est comparable à un débit moyen mensuel.



Débit Biologique de Survie (DBS) : débit en dessous duquel le fonctionnement écologique du cours d'eau et sa capacité de recolonisation par les espèces peuvent être mis en danger. Etant donné l'aspect critique qu'il représente, ce débit ne doit pas être atteint de façon régulière et sur une période supérieure à quelques jours. Il est comparable à un débit journalier.

VOLUMES PRELEVABLES ET DEBITS D'OBJECTIFS D'ETIAGE – PHASE 5

(Outil interne BET,...)

Les volumes prélevables estimés au niveau de **5 points de référence** doivent satisfaire trois conditions :

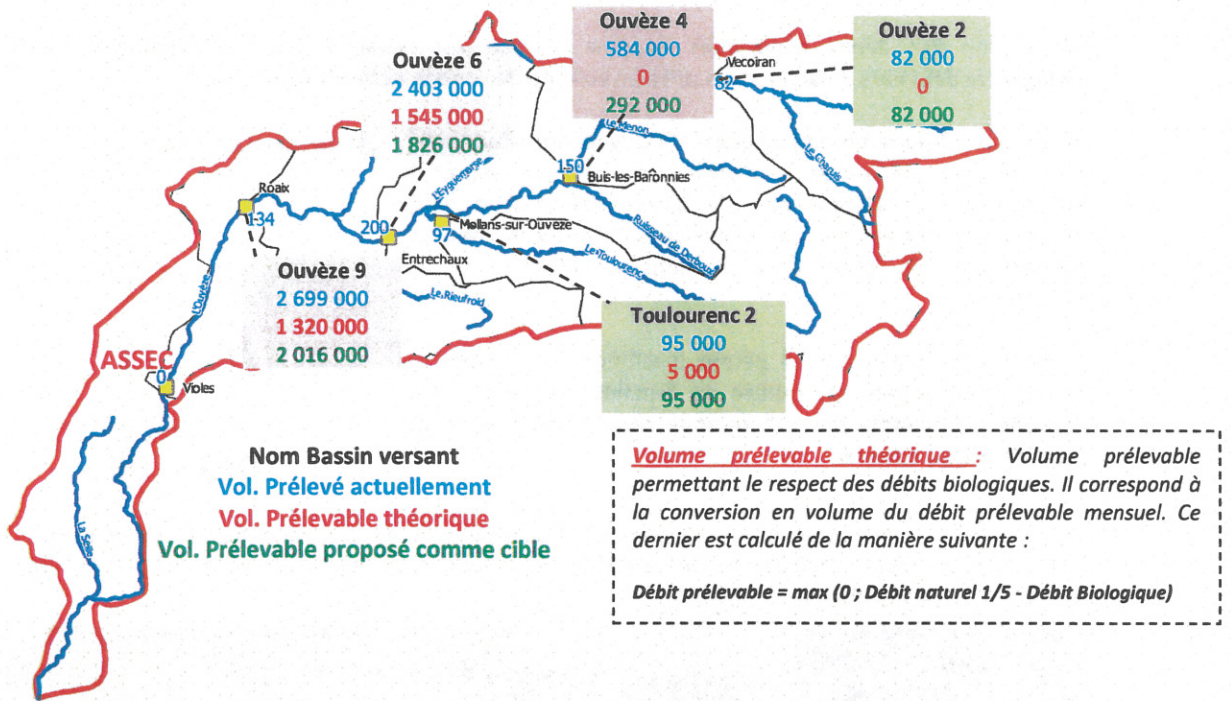
- Ils doivent être effectivement prélevables dans le milieu en moyenne 8 années sur 10 ;
- Ils doivent être prélevables dans le respect du milieu naturel ;
- Ils doivent être déterminés par secteur homogène dans le bassin versant tout en garantissant une solidarité amont-aval ; La situation d'équilibre (entre besoins milieu et usages) doit être garantie 8 années sur 10 sur l'ensemble du bassin versant.

Points de référence	Localisation	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Moyenne
Ouvèze 9	Roaix	270	270	134	142	204
Ouvèze 6	Entrechaux	270	270	200	234	244
Toulourenc 2	Mollans / Ouvèze	180	169	122	97	142
Ouvèze 4	Buis-les-Baronnies	250	204	203	150	202
Ouvèze 2	Vercoiran	216	117	82	91	127

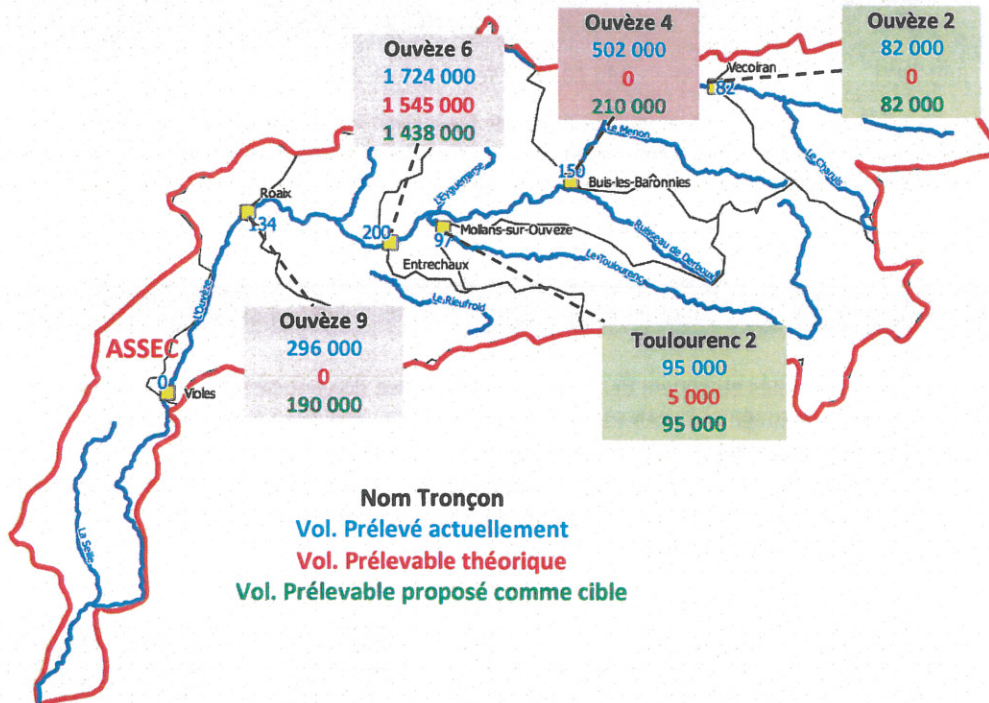
Les débits d'objectifs d'étiage proposés comme « cible » (l/s)

Débit objectif d'étiage : Valeur de débit d'étiage en un point (au point de gestion) au-dessus de laquelle il est considéré que l'ensemble des usages (activités, prélèvements, rejets,...) en aval est en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique.

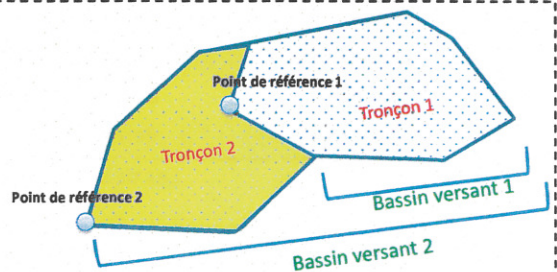
Volumes prélevés et prélevables par **bassin versant** entre juillet et septembre



Volumes prélevés et prélevables par **tronçon** entre juillet et septembre



Bassin versant, tronçon et point de référence : A chaque point de référence est associé un bassin versant et un tronçon. Le point de référence est le point de fermeture du bassin versant et du tronçon. Le bassin versant représente l'ensemble du territoire hydrographique en amont du point de référence (en pointillés sur le schéma). Le tronçon représente le territoire hydrographique (en jaune sur le schéma) compris entre le point de référence étudié et le bassin versant du point de référence amont. Exemple de lecture du schéma : Tronçon 1 + Tronçon 2 = Bassin versant 2



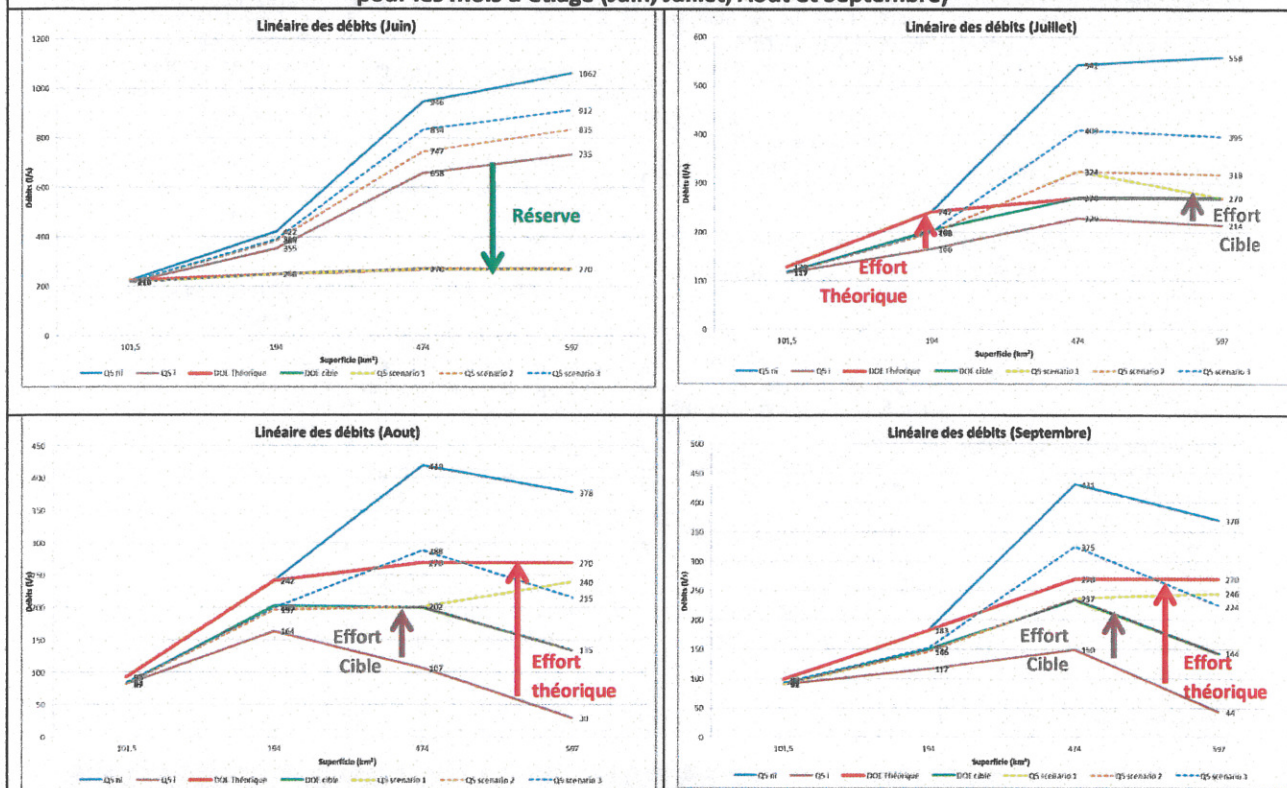
PROPOSITION DE SCENARIO DE REPARTITION DES VOLUMES PRELEVABLES – PHASE 6

(Outil interne BET,...)

Une multitude de scenario de répartition des volumes prélevables par bassin et par usage est possible. Trois scenarii permettant d'atteindre les DOE ciblés ont été testés :

- **Scenario 1 : Réduction des prélèvements de 30% sur l'ensemble du bassin versant**
- **Scenario 2 : Réduction des prélèvements spécifique à chaque tronçon**
- **Scenario 3 : Amélioration des rendements selon les usages (AEP ; Agricole)**

Comparaison des débits caractéristiques et des DOE proposés sur le linéaire du bassin de l'Ouvèze pour les mois d'été (Juin, Juillet, Aout et Septembre)



Constats

Les DOE ciblés proposés pour le mois de juin sont peu contraignants, car il respecte les débits biologiques qui sont très en deça des débits influencés actuels.

Les DOE ciblés proposés pour les mois de juillet, Aout et Septembre demanderont à l'inverse un effort non négligeable de la part des préleveurs mais moindre que celui demandé pour les DOE théoriques.

Les différents scenarii de réduction proposés permettent d'atteindre ces DOE ciblés.

DOE théorique : débit d'objectif d'étéage permettant le respect du débit biologique ou à défaut, du débit naturel en un point de référence.

Efforts : Efforts à réaliser par les usagers pour passer des débits influencés actuels aux DOE ciblés et aux DOE théoriques.

DOE cible : débit d'objectif d'étéage proposé comme une première cible à atteindre. Ce débit peut résulter d'un compromis entre les efforts demandés aux usagers et un gain sensible pour le milieu. Le DOE cible est inférieur au DOE théorique dans le cas où le milieu est naturellement contraint ou dans le cas où les efforts demandés aux usagers sont jugés trop importants. Il est équivalent au DOE théorique dans tous les autres cas.

ETAT DE LA DEMARCHE

(méthodes, hypothèses,...)

Eléments de méthodes	Hypothèses et incertitudes	Ce qui est acquis	Ce qui reste à faire
<p>Estimation des influences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes de terrain : Maitres d'ouvrage AEP, ASAs, services de l'état (DDT, ARS...), chambre d'agriculture, AERMC... - Estimation des besoins : à partir d'indices de consommations (population, abonné, industries, cultures) - Jaugeages : rivières, prises d'eau, puits <p>Reconstitution de l'hydrologie naturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du modèle hydrologique global GR4J (transfert pluie-débit) développé par le Cémagref - Couplement à un SIG pour ajuster le modèle à tous les points de gestion du bassin versant. <p>Calculs statistiques des débits caractéristiques influencés (observables) ou reconstitués (naturels)</p> <ul style="list-style-type: none"> - QMNA - Module - VCN <p>Estimation des débits biologiques</p> <p>Méthode ESTHIMAB et TOPOGRAPHIQUE (IRSTEA)</p>	<p>INCERTITUDES</p> <p>Imprecisions sur les prélèvements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agricoles, - AEP en milieu rural, - Non déclarés - Industries sensibles <p>Imprecisions sur les mesures hydrométriques à l'étiage</p> <p>Imprecisions sur les retours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEP - Irrigation gravitaire (infiltration, exutoire...) <p>Connaissances limitées sur les aquifères</p> <p>HYPOTHESES</p> <p>Sur la répartition mensuelle des prélèvements</p> <ul style="list-style-type: none"> - population touristique, - résidences secondaires, - périodes d'irrigation. <p>Sur la restitution de l'irrigation gravitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - 76% des prélèvements dont 45% vers les eaux superficielles <p>Sur les calculs hydrologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un point de gestion sert de référence au modèle - Le modèle est appliqué sur tous les points de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Un état de l'art et une actualisation des connaissances sur le bassin versant. - Une mise en cohérences des différentes bases de données sur l'eau sur la période 2003-2009. - Une appréciation de la qualité des mesures hydrométriques. - Une confrontation des enjeux socio-économiques avec la problématique du partage de la ressource en eau. - Des estimations des consommations, des prélèvements et des besoins par usage sur la période 2003-2009 qui donnent déjà un ordre de grandeur. - La mise en place d'une animation-concertation entre usagers. - un partage commun de tous ces éléments (usagers d'un même bassin tous réunis) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des mesures continues (stations hydrométriques) ou ponctuelles (jaugeages) - Améliorer la collecte et la qualité des bases de données sur l'eau produites par les différents acteurs du territoire (redevances, autorisations de prélèvements, procédures mandataires...) - Acquérir une meilleure connaissance des flux souterrains par le biais d'études spécifiques. - Améliorer la connaissance des prélèvements.

SUITE DE L'ETUDE

(concertation, autorisation de prélèvements,...)

L'étude est une première phase indispensable à un programme plus global qui doit permettre la mise en adéquation des prélèvements et des ressources disponibles. Pour ce faire une concertation entre les usagers et les Directions Départementales du Territoire du Vaucluse et de la Drôme sera lancée à partir de 2013 pour arriver à une mise en cohérence des prélèvements avec les volumes prélevables fin 2014 ou 2017 si les efforts à fournir sont jugés trop important.

Ces échanges seront notamment l'occasion d'effectuer des propositions en matière d'actions de réduction des prélèvements d'eau, d'élaborer des règles de partage de la ressource par sous-bassins versants et par usages mais aussi de prendre connaissance des dispositifs et des contreparties accompagnant ces nouveaux objectifs (financements AERMC, création d'un Organisme Unique de Gestion Collective, Classement en Zone de Répartition des Eaux, aides techniques ...).

➤ Plus d'informations sur :

<http://www.eaurmc.fr/>

Retrouver les rapports complets de l'étude sur :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/usages-et-pressions/gestion-quantite/EEVPG.php>